



Termes de référence pour une mission d'évaluation des engagements volontaires et résultats du projet BIODEV2030 dans 16 pays

Décembre 2022

ambition pour la biodiversité
**BIODEV
2030**



1. Informations générales

Intitulé de la mission	Evaluation des engagements volontaires et résultats du projet BIODEV2030 dans 16 pays
Description brève de la mission	Analyse et évaluation du contenu des engagements volontaires et des autres résultats et livrables obtenus dans les 16 pays pilotes BIODEV2030, afin de quantifier et comparer les progrès réalisés dans chaque pays en terme d'engagements volontaires, d'identification des priorités d'action par les différents acteurs assorties ou non d'objectifs « SMART », et de mobilisation des acteurs pertinents au sein des plateformes multi-acteurs
Projet	BIODEV2030 – Vers la construction d'Engagements Volontaires sectoriels de 16 pays pilotes pour contribuer à l'élaboration du cadre mondial pour la biodiversité de l'après 2020 dans l'optique de stabiliser puis inverser le déclin de la biodiversité mondiale
Bénéficiaires du projet	Ministères et services techniques, Collectivités territoriales dans certains pays, Secteurs économiques (entreprises, et acteurs financiers, associations professionnelles...), ONGs et communautés locales des pays ciblés
Pays	La mission se déroulera à domicile
Budget estimé ou durée totale des jours prévus	2x 40 000 Euros maximum en 2 contrats : <ul style="list-style-type: none">• 40 000 Euros maximum pour l'UICN (8 pays)• 40 000 Euros maximum pour le WWF (8 pays)

2. Contexte

2.1 Présentation du contexte

La tendance à la diminution du nombre d'espèces, à l'érosion de leurs populations ainsi qu'à la dégradation des écosystèmes se poursuit depuis 2010. **Un million d'espèces animales et végétales sont menacées¹ d'extinction.** La santé des écosystèmes dont nous dépendons et dont dépendent toutes les autres espèces se dégrade aujourd'hui à **une vitesse sans précédent.** Au-delà d'affaiblir les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie à travers le monde², cette situation entraîne également des **risques économiques et financiers³.** Malgré leur progression, les actions mises en œuvre pour la conservation et la gestion plus durable des ressources naturelles restent insuffisantes pour enrayer les causes directes et indirectes à l'origine de la dégradation de la nature. Il est aujourd'hui urgent d'inverser le déclin de la biodiversité et de préserver les écosystèmes si nous voulons atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2050.



Or, la seule protection de certaines zones critiques ne nous permettra pas de préserver la diversité biologique de notre planète.

La sauvegarde de la biodiversité est indispensable pour assurer la production de biens et services vitaux que nous procurent les écosystèmes : nourriture, fibres, bois, séquestration carbone, régulation de l'eau, réduction des risques de catastrophes, etc. La préservation de la biodiversité est un prérequis au développement durable. Son intégration dans chacun des secteurs économiques et entre tous ces secteurs est donc essentielle : la biodiversité doit être systématiquement prise en compte. L'intégration de la biodiversité désigne généralement le fait de s'assurer de la prise en compte pleine et adéquate de la biodiversité (et de ses services rendus) dans les décisions politiques et pratiques, à la fois publiques et privées, qui reposent et influent sur elle. Cette intégration consiste également à prendre en compte l'ensemble des incidences sur la biodiversité et des dépendances à son égard rencontrées tout au long des chaînes de production et de valeur.

La réussite de cette démarche nécessite des efforts ainsi qu'une collaboration accrue de la part de tous les acteurs de la société :

- Acteurs étatiques
- Secteur privé
- Organisations de la société civile
- Peuples indigènes et communautés locales
- Citoyens

2.2 Présentation du projet

Financé par l'**Agence française de Développement** (AFD) et coordonné par **Expertise France**, BIODEV2030 est une approche expérimentale testée et mise en œuvre dans 16 pays pilotes par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le WWF France :

- **UICN** : Bénin, Burkina Faso, Ethiopie, Fidji, Guinée, Kenya, Mozambique, Sénégal ;
- **WWF** : Cameroun, Congo, Gabon, Guyana, Madagascar, Ouganda, Tunisie, Vietnam.

BIODEV2030 s'était donné pour objectif général de contribuer, par une approche multi-acteurs, à la prise d'engagements volontaires sectoriels ambitieux de réduction des pressions et/ou de restauration des écosystèmes pour concourir à la stabilisation puis l'inversion du déclin de la biodiversité d'ici 2030. Le projet devait permettre de catalyser ces « engagements volontaires » avec au moins 2 secteurs économiques par pays, identifiés comme clés pour la biodiversité (BIO-) et pour le développement économique (-DEV), et de favoriser l'adoption de bonnes pratiques pour enrayer le déclin de la biodiversité.

La définition selon BIODEV2030 d'un engagement volontaire est « *un accord par lequel une ou plusieurs parties prenantes s'engagent pour mobiliser et mettre en place une série d'actions* »



*prospectives et stratégiques, partagées et fondées sur des données scientifiques ; ces actions ont vocation à entraîner un changement positif et mesurable de l'état de la biodiversité ». Cette notion étant polysémique, l'équipe de coordination du projet impliquant Expertise France, l'UICN et le WWF s'est dotée de « **Repères communs pour des engagements volontaires de qualité** » développés conjointement. Ils sont présentés en Appendice, à la fin de ce cahier des charges.*

Dans chaque pays, le projet a été mis en œuvre par des Assistant.e.s Techniques/Chef.fe.s de Projet nationaux dédiés, qui ont été accompagnés par l'équipe de coordination du projet sur la définition et la conception d'engagements volontaires. Chacun.e d'eux a travaillé en lien étroit avec le Ministère chargé de l'Environnement national et en particulier le Point focal national de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB). Des organes de gouvernance du projet ont été mis en place autour du Point focal national CDB, qui ont été consultés à chaque étape clé du projet.

Lancé en décembre 2019, le projet BIODEV2030 se terminera en juin 2023, avec une fin des activités dans les 16 pays pilotes au **31 décembre 2022**.

La mise en œuvre du programme s'est articulée autour de 3 axes principaux :

- 1) **Diagnostic** : mener un processus pilote de diagnostic et de co-construction d'engagements volontaires sectoriels pour la biodiversité fondés sur la science. L'objectif de cette phase est d'aboutir à des constats scientifiques partagés entre les acteurs (acteurs étatiques de l'environnement et sectoriels, acteurs des secteurs privés et société civile) sur l'ampleur et les causes du déclin de la biodiversité, notamment en lien avec les secteurs économiques du pays. Sur la base d'un premier diagnostic scientifique des menaces qui pèsent sur la biodiversité, les acteurs ont été amenés à choisir au moins 2 secteurs économiques clefs pour le pays ayant un impact sur la biodiversité afin de travailler à l'élaboration d'engagements pour intégrer la protection de la biodiversité aux trajectoires de développement de ces secteurs. Un second diagnostic des secteurs choisis devait permettre de dresser le panorama précis des acteurs à impliquer pour l'élaboration des engagements ainsi que des pistes de pratiques durables pouvant servir de socle de négociation pour définir ces engagements.
- 2) **Dialogue** pour l'élaboration **d'engagements sectoriels** : les décisions et engagements volontaires doivent résulter d'une co-construction et d'un dialogue multipartite inclusif. A cet effet, des **plateformes de dialogue multi-acteurs**, impliquant experts de la biodiversité et de la conservation, représentants des secteurs économiques et organisations et représentants de la société civile, ont été mises en place ou activées dans les pays. Elles ont pour objectif de faire sortir les enjeux de conservation de leur univers traditionnel d'experts techniques et scientifiques pour en faire des enjeux partagés par l'ensemble des acteurs, y compris économiques (« mainstreaming »). Ces plateformes devront aussi permettre aux Ministères nationaux chargés de l'Environnement et aux Points focaux nationaux pour la CDB de mieux piloter la mise en œuvre des objectifs et cibles du Cadre Mondial pour la Biodiversité de l'Après 2020 par

le partage de plans d'action. D'ici à 2030, ces plateformes devraient être un espace de partage, suivi et évaluation des engagements pris et actions conjointement décidées, où les acteurs rendront des comptes sur leurs progrès. La phase de dialogue a visé à préparer, organiser et faciliter des ateliers multipartites pour amener les acteurs à s'accorder sur des engagements volontaires sectoriels en faveur de la biodiversité, pour les secteurs choisis ; puis d'accompagner l'intégration des engagements sectoriels dans les stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité ; et enfin d'encourager l'intégration des engagements sectoriels dans les engagements supranationaux.

- 3) **Dissémination et inclusion** de la méthode et des Engagements : Contribuer au débat international du Cadre mondial post 2020 pour la biodiversité et de sa mise en œuvre par la dissémination de la méthode, des engagements et contributions discutés dans chaque pays ciblé. Les dynamiques engagées dans les 16 pays pilotes, en fonction des degrés d'avancements divers et contexte variés dans chaque pays, ont permis de créer une communauté de pratiques fondée sur la diffusion de connaissances, le partage d'expériences et les échanges entre pays.

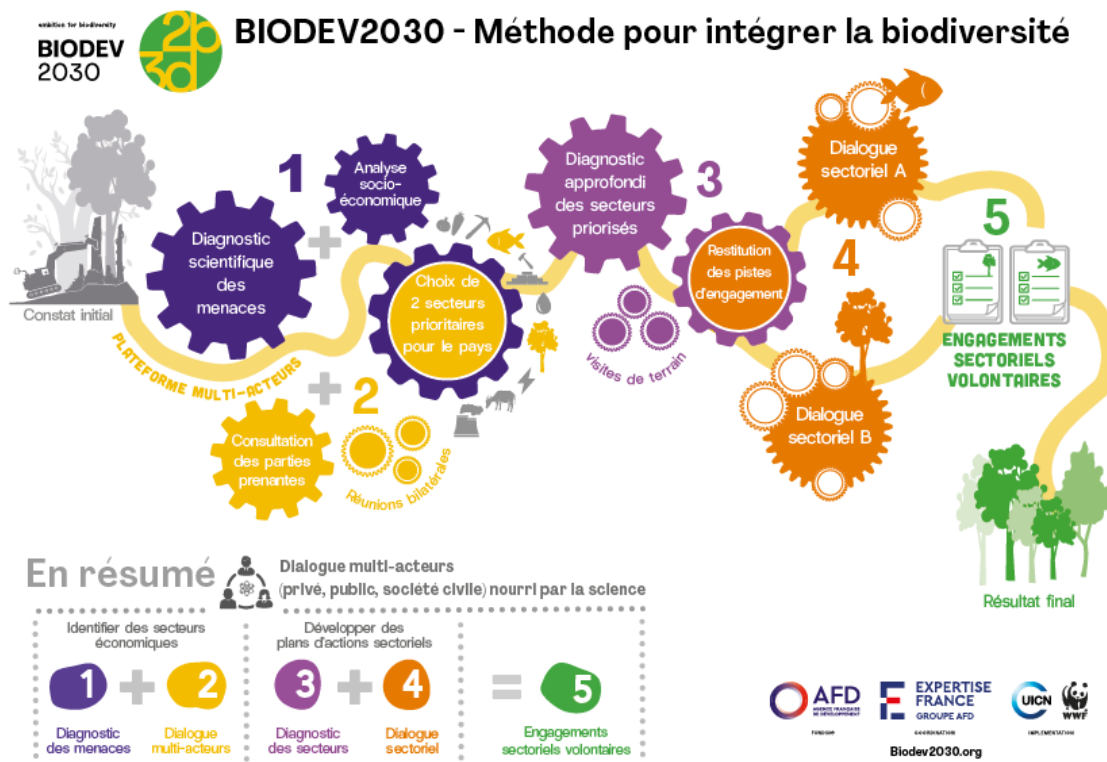


Figure 1 Infographie des étapes composant la méthode BIODEV2030 pour intégrer la biodiversité dans les secteurs économiques, © Do2Co



La mise en œuvre du projet a été marquée par le COVID, des dates de démarrage du projet étalées entre début 2020 et juin 2021 selon les pays mais aussi des contextes institutionnels différents, favorisant ou non un avancement rapide. Dans l'ensemble, la phase de diagnostic, nécessaire aux décisions et à l'appropriation des informations par les parties prenantes, a nécessité un temps important, tandis que la phase de dialogue autour des engagements volontaires n'a duré que quelques mois au mieux – beaucoup d'ateliers ayant eu lieu en novembre voire début décembre 2022.

Aussi, les résultats sont variables d'un pays à l'autre :

- Les 16 pays ont finalisé le premier diagnostic des menaces et identifié les secteurs économiques prioritaires sur lesquels a porté le diagnostic approfondi des secteurs et le dialogue autour des engagements (voir tableau ci-dessous).
- Le diagnostic approfondi des secteurs a été finalisé dans 8 pays UICN et 8 WWF.
- Une plateforme multi-acteurs a été mise en place ou mobilisée dans les 16 pays, instance de débat et de partage des résultats et orientations du projet. La composition de ces plateformes a évolué en fonction du choix des secteurs pour la phase de dialogue.
- La majorité des pays ont mené un dialogue pour travailler sur des pistes d'engagements volontaires sectoriels. Cela a pris dans la plupart des cas la forme d'ateliers inter-sectoriels ou d'ateliers réunissant les acteurs des filières en question uniquement. Des pistes d'engagements ont été proposées et discutées dans 14 pays¹ avec les acteurs du secteur privé (structures faïtières, entreprises individuelles) et les acteurs institutionnels (Ministères/institutions sectoriels). Le niveau national a été privilégié dans la majorité des pays ; 3 pays ont toutefois conduit les analyses et le dialogue sur l'échelle régionale (voir tableau ci-dessous).
- La démarche BIODIV2030 testée dans ces 16 pays pilotes a été présentée à plusieurs événements phares pour illustrer la manière dont la biodiversité peut être intégrée dans les secteurs économiques (APAC à Kigali en juillet 2022, COP15 CDB à Montréal en décembre 2022...). Les liens ont été faits avec les cibles du Cadre Mondial pour la Biodiversité en négociation à la COP15. En revanche, le contenu des engagements volontaires, négociés juste avant la COP15 dans la plupart des pays, n'a pas été présenté.

¹ Bénin, Burkina Faso, Congo, Ethiopie, Fidji, Guinée, Guyana, Kenya, Madagascar, Mozambique, Ouganda, Sénégal, Tunisie, Vietnam

Pays	Secteurs économiques					Région
	Agriculture	Elevage	Expl. forestière	Mines/ extractifs	Pêche	
Bénin	Riz & soja [Coton]		Bois d'œuvre Sylviculture			
Burkina Faso	Coton	Elevage pastoral		Or (industriel & orpaillage)		
Cameroun	Plantations et agriculture vivrière			(Infrastructures)		
Congo	Filières à définir			Filières à définir		
Ethiopie	Céréales Café	Elevage pastoral	Bois énergie			Eco-région Bale et Forêts Sud-Ouest
Fidji	Kawa				Pêche côtière	
Gabon	Filières à définir			Aurifère Carrières		
Guinée	[Fruits & légumes Riz]		[Bois d'œuvre]	Or (orpaillage)		
Guyana	Riz et canne à sucre			Aurifère		
Kenya	Horticulture (tomate)	Elevage pastoral	Bois énergie			Zones arides (comté Kajiado)
Madagascar	Maïs			Or (filiale artisanal)	Crevettes	
Mozambique	Soja Canne à sucre			Infrastructures extractives industrielles	Pêche de mangrove (crabe et crevettes)	
Ouganda	Plantation et agriculture vivrière		Biomasse			
Sénégal	Cultures maraîchères	Elevage pastoral		Mines et carrières	Pêche artisanale	Région de Thiès
Tunisie	Agro-industrie (eaux minérales)			Carrières		
Vietnam	Aquaculture (crevettes et poissons)		Plantations forestières et transformation			

3. Objectifs et résultats attendus

3.1 Raison d'être de la mission d'évaluation

Alors que le projet BIODEV2030 arrive à terme en décembre 2022 avec des résultats différenciés selon les pays, un travail d'évaluation des engagements volontaires sectoriels obtenus dans chaque pays est nécessaire.

Cette mission est une évaluation, puisqu'il est attendu une analyse et une qualification des résultats afin de quantifier et de comparer les progrès réalisés dans chaque pays en termes d'engagements volontaires, d'identification des priorités d'action par les différents acteurs, assorties ou non d'objectifs « SMART », et de mobilisation des acteurs pertinents à leur mise en œuvre au sein des plateformes multi-acteurs.



Une appréciation de la part des consultants sur le potentiel de mise en œuvre des engagements et des résultats obtenus pour répondre aux objectifs de mise en œuvre du Cadre Mondial de l'Après2020 et de la Stratégie et Plan d'Action National Biodiversité (SPANB) du pays est également attendue.

3.2 Objectifs et attentes générales de la mission

L'UICN et le WWF souhaitent faire appel à de l'expertise externe pour :

- dresser un état des lieux commun du contenu et la nature des engagements volontaires sectoriels pris dans les 16 pays au regard de la définition des engagements volontaires que s'était donné le projet (en appendice), mais aussi au regard des SPANB des pays.
- comparer les réalisations des différents pays (8 opérés par l'UICN, 8 par le WWF) ce qui permettra à l'équipe de coordination Expertise France-UICN-WWF d'affiner son travail de capitalisation en cours sur les bonnes pratiques pour aboutir à des engagements volontaires.

L'évaluation portera spécifiquement sur les **engagements volontaires**, qu'ils soient signés/validés ou à l'état de pistes exploratoires formalisées, dans les 16 pays d'intervention.

3.3 Utilisateurs de l'évaluation

L'évaluation devra s'appuyer sur une approche axée sur l'utilisation. Les principaux utilisateurs de cette évaluation seront :

- Les opérateurs du projet : WWF / UICN ;
- L'équipe de mise en œuvre dans les pays WWF / régions UICN ;
- L'équipe de maîtrise d'ouvrage du projet, Expertise France ;
- L'Agence française de développement.

4. Questions à traiter

A la fin de la mission, les questions clés et secondaires suivantes devront trouver une réponse :

- En quoi et dans quels cas les pays d'intervention ont-ils abouti à l'identification d'engagements volontaires sectoriels pertinents, pérennes et ambitieux/impactants ?
 - Quels types d'engagements ont été pris et dans quelle mesure sont-ils ambitieux par rapport aux enjeux de biodiversité du pays ?
 - Dans quelle mesure les engagements sont-ils liés à des objectifs nationaux (SPANBs, stratégies de développement nationales, etc.) ?
 - Par quelle(s) filière(s) et à quelle échelle (nationale/territoriale) ont été pris ces engagements ?

- Quelles activités ou leviers supplémentaires auraient pu renforcer la robustesse des engagements obtenus ?
- Dans quelle mesure ces engagements, tels que construits et formulés, ont-ils été appropriés par les acteurs, notamment du secteur privé ?
 - Dans quelle mesure les engagements ont-ils fait l'objet d'un consensus entre les acteurs (public, privé, ONG) ?
 - Quels ont été les acteurs ayant pris les engagements, et dans quelle mesure ces acteurs sont-ils décisionnaires pour la mise en œuvre ?
 - Dans quelle mesure les acteurs ayant pris les engagements représentent-ils la filière ?
 - Quelles activités ou leviers supplémentaires auraient pu renforcer l'appropriation par les acteurs et la représentativité dans les filières ?
- Dans quelle mesure une mise en œuvre par les acteurs ayant participé au processus de dialogue et plus largement par l'ensemble des acteurs de la filière est-elle réaliste à partir des engagements volontaires sectoriels obtenus ?
 - Dans quelle mesure les engagements ont-ils été définis avec un plan d'action et/ou d'investissement concret par acteur, assorti d'objectifs chiffrés et mesurables, notamment dans le temps ?
 - Dans quelle mesure les engagements sont-ils réalisables au regard du contexte de la filière, du pays ainsi que de la qualité du dialogue tenu entre les acteurs ?
 - Dans quelle mesure un plan de suivi-évaluation a-t-il pu être défini pour mesurer les objectifs susmentionnés et les indicateurs associés ?
 - Dans quelle mesure les ressources financières éventuellement nécessaires pour mettre en œuvre les engagements ont-elles été chiffrées ?
 - Dans quelle mesure les sources de financements ont-elles été pré-identifiées (prêts, autres financements, subventions, taxes...) lors de la phase de dialogue ?
 - Dans quelle mesure les acteurs susceptibles d'apporter un appui financier ont-ils été pré-identifiés lors des réunions entre les acteurs ? Si oui, qui sont-ils ?

5. Méthodologie

La mission d'évaluation se déroulera de façon participative, en accordant une place importante aux différents acteurs de mises en œuvre (équipes WWF France/UICN, terrain et partenaires, dont la maîtrise d'ouvrage Expertise France). Les principales sources d'information seront :

- (i) la littérature grise du projet (y compris les comptes-rendus des ateliers de dialogue dans les pays, et les documents ayant trait aux engagements volontaires),
- (ii) les entretiens avec les équipes de WWF et UICN impliquées sur le projet,
- (iii) les entretiens avec un échantillon de partenaires et bénéficiaires du projet (par visio-conférence) :

- Points focaux nationaux
- Acteurs ayant participé aux phases de dialogue : acteurs institutionnels et/ou acteurs du privé et/ou acteurs de la société civile.
- Les équipes de l'AFD dans les pays.

Le processus d'évaluation sera mené en trois phases :

- Démarrage et documentaire
- Collecte et analyse
- Synthèse

Les livrables de chaque phase devront être remis à la fin des étapes correspondantes, comme précisés dans le tableau synoptique ci-dessous.

5.1 Etapes de la mission

Phases de l'évaluation	Activités clés	Livrables et réunions
Démarrage et documentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de cadrage : une réunion sera organisée pour s'accorder sur les objectifs de la mission, le chronogramme, la méthodologie et les livrables attendus. - Revue documentaire : les consultants recevront la documentation nécessaire dès le lancement de la mission. - Des entretiens préliminaires pourront être menés avec WWF/UICN. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de cadrage avec le groupe de pilotage • Validation de la note de cadrage • Validation des outils de collecte produits et de la liste des personnes interrogées par pays • Validation du format de fiches pays
Collecte et analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens avec les acteurs ayant participé aux ateliers de dialogue sectoriels - Analyse des données et rédaction des fiches pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion intermédiaire : restitution et discussions sur la base des fiches pays draftées • Validation des fiches pays par le groupe de pilotage
Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du rapport final - Atelier de restitution et construction des recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de restitution et discussion avec les utilisateurs de l'évaluation (WWF, UICN, Expertise France, AFD) • Validation du rapport final par le groupe de pilotage

5.2 Livrables attendus

Les livrables suivants sont attendus de la mission d'évaluation. Ils devront être soumis par email sous format Word à l'équipe projet.

Livrables	Description	# pages max.
Note de cadrage	Cette note contiendra : * un rappel du contexte * la description de l'action évaluée * les questions d'évaluation posées, et le référentiel d'évaluation (questions/critères/indicateurs) * la méthode proposée (méthode, sources et outils mobilisés) * le contenu des fiches pays * le programme de travail * le calendrier des réunions	12
Fiches pays	Les consultant.es produiront une fiche synthèse par pays sur la base du format déterminé en phase de cadrage. Cette fiche présentera les résultats en termes d'EV de manière synthétique et graphique (avec des feux de couleurs pour résumer le potentiel de mise en œuvre des engagements volontaires par exemple) Ces fiches devront être produites en français et anglais.	2-4 pages par fiche
Rapport final incluant les annexes	Le rapport final contiendra : - Une compilation des fiches pays réalisées - Une partie d'analyse du degré de maturité des engagements volontaires sectoriels et des perspectives pour la mise en œuvre	35
Synthèse	Une synthèse accompagnera le rapport final. Elle sera en français et anglais.	5

6. Organisation de la mission d'évaluation

6.1 Pilotage et gouvernance de la mission

La mission de consultance sera gérée par un **groupe de pilotage** composé de représentants de l'UICN et du WWF, ainsi que de la maîtrise d'ouvrage Expertise France.

Les fonctions principales des membres de ce groupe de pilotage sont :

- De faciliter les contacts entre l'équipe de consultance et les parties prenantes du projet,



- De s'assurer que l'équipe de consultance ait accès à toutes les sources d'information et de documentation liées au projet,
- D'organiser des réunions de cadrage et de suivi avec l'équipe de consultance,
- De valider les déroulés de réunions et le modèle de fiche pays proposé par les consultants,
- De rassembler et consolider les retours et commentaires sur les livrables produits par l'équipe de consultance,
- De s'assurer de la bonne communication des conclusions et recommandations de l'évaluation aux utilisateurs et aux autres destinataires éventuels,
- D'assurer le bon suivi des recommandations la mission de consultance terminée.

6.2 Calendrier

Compte-tenu de la date de fin des activités de l'UICN et du WWF (31 mars 2023), la durée totale de la mission est ne pourra excéder 20 à 25 jours, selon le détail donné dans le tableau ci-dessous. Il est attendu que la mission se termine **fin mars 2023** au maximum.

Activités / étapes	Lieu	Echéance
Réunion de cadrage	A distance	Début à mi-février 2023
Phase de collecte	A distance	Février 2023
Présentation des premiers résultats / fiches pays	A distance	Début mars 2023
Atelier de restitution final	Paris si possible	Mi-mars 2023

Les candidats devront proposer dans leur offre un plan de travail détaillé incluant les jours travaillés par activité/mission et par membre de l'équipe d'évaluation, ainsi que les dates et lieux indicatifs. Ce plan de travail sera discuté et validé lors de la réunion de cadrage.

7. Profil et expertise recherchés

Le prestataire pour la présente mission peut être un cabinet ou un groupe de consultants. Il est attendu que cette équipe puisse être pleinement mobilisée sur la période contrainte (de début février à mi-mars). L'intervenant principal doit présenter un profil respectant les exigences minimales suivantes :

7.1 Qualifications

- Diplôme universitaire dans un domaine pertinent à la mission : sciences sociales, développement international, agronomie, environnement ou autre discipline connexe.
- Maîtrise de l'anglais et du français, à l'écrit comme à l'oral.



7.2 Expériences professionnelles

- Au moins un membre de l'équipe de consultants possède une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine du développement international,
- Au moins un membre de l'équipe de consultant possède une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine du suivi-évaluation et l'ingénierie de projet, démontrant une pratique confirmée de l'évaluation de projet et de la gestion de projet,
- Expérience confirmée dans la conduite d'évaluation de politiques publiques et/ou de projets de biodiversité,
- Connaissance confirmée des attentes des bailleurs qui œuvrent dans le domaine « environnement/ biodiversité »,
- Connaissance des pays BIODÉV2030 (ou d'une majorité d'entre eux), notamment de leurs enjeux biodiversité et développement et de leur contexte institutionnel,
- Connaissance du lien entre pratiques productives et biodiversité/environnement dans les secteurs concernés par l'appel d'offre.

8. Dossier de candidature

Chaque candidat doit soumettre un dossier complet à l'UICN et au WWF-France, qui ouvrent conjointement cet appel à proposition. Ce dossier contiendra :

Une **offre technique** : compréhension et commentaires sur les éléments des termes de référence, méthodologie, plan de travail/chronogramme détaillé, composition de l'équipe. L'offre technique ne doit pas dépasser 10 pages (police minimum 11). **L'offre technique doit impérativement couvrir les 16 pays de l'appel d'offre (8 pays UICN et 8 pays WWF)**

- Une **offre financière** : budget global de l'évaluation comprenant les éléments budgétaires suivants : honoraire journalier forfaitaire en euros, décomposition des temps d'intervention par membre de l'équipe et par étape de travail, coûts annexes, frais logistique. Il est recommandé d'utiliser le modèle de grille de tarification proposée en annexe 5 à l'appel à proposition.

L'offre financière doit faire ressortir un sous-total pour l'UICN et un sous-total pour le WWF-France.

- Un **CV actualisé** ne dépassant pas 3 pages pour chaque membre de l'équipe
- Au moins **3 références de missions similaires**.
- Le candidat peut également fournir des extraits d'un ou plusieurs travaux similaires.



APPENDICE AU CAHIER DES CHARGES



ambition pour la biodiversité
**BIODEV
2030**



Repères communs pour des engagements volontaires de qualité

Destinés aux partenaires du projet BIODEV2030

Contexte :

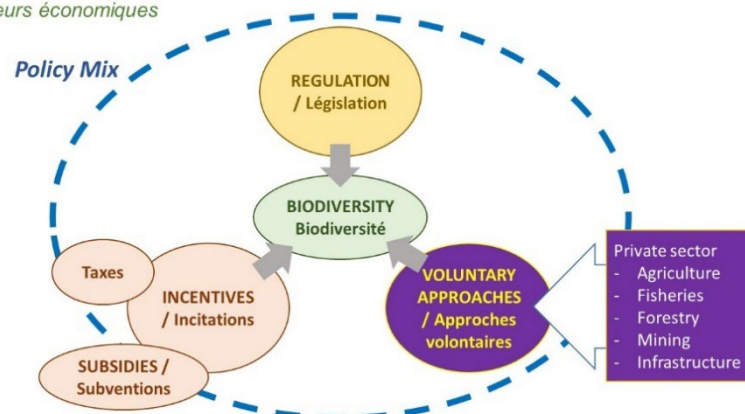
Un « policy mix » est traditionnellement composé de (i) mesures législatives/réglementaires, de (ii) mesures incitatives et de (iii) mesures volontaires à l'initiative des acteurs économiques (figure ci-dessous).

En préparation à la négociation d'un Cadre Mondial pour la Biodiversité de l'Après-2020 aux objectifs ambitieux, BIODEV2030 vise à renforcer les « policy mix » nationaux pour la conservation de la biodiversité en favorisant l'émergence « d'engagements volontaires » de la part des acteurs économiques.

BIODEV2030 : Objective #1

Strengthening existing national policies by voluntary measures from economic actors

Renforcer les politiques nationales existantes par des mesures volontaires des acteurs économiques





Le cadre logique prévoit que pour chaque pays ciblé par le projet, des « *engagements volontaires soient formulés au niveau national ou local par des acteurs clés des secteurs d'activité ciblés* ». Ces engagements volontaires devront « *intégrer des trajectoires avec cibles et des dispositifs de MRV²* ».

Objectif de ce document :

Le terme « engagement volontaire » (EV), au cœur du projet BIODEV2030, est polysémique.

L'objectif de ce document est donc de proposer un certain nombre de repères afin :

- *d'harmoniser notre compréhension commune de ces « engagements volontaires » ;*
- *de nous accorder sur le contenu possible de tels engagements, en tant que livrable du projet.*

Ces repères permettront de guider les travaux à venir entre tous les intervenants du projet BIODEV2030 dans les pays pilotes : UICN et WWF-France (Siège/Régions/Pays), Points Focaux CDB, consultants recrutés, acteurs et représentants des secteurs privés, etc.

Définition et critères proposés d'un engagement volontaire pour BIODEV2030 :

Définition générale :

Un engagement volontaire (EV) est défini dans le cadre du projet BIODEV2030 comme « une convention, par laquelle une ou plusieurs parties prenantes s'engagent à se mobiliser pour mettre en œuvre un ensemble d'actions prospectives et stratégiques, partagées et ancrées dans la science qui conduisent à un changement positif et mesurable de la biodiversité. »

Un EV peut être pris par un acteur individuel ou par un groupe d'acteurs.

L'engagement pris par les acteurs comporte une dimension morale accompagnée d'un plan d'actions explicitant sa mise en œuvre.

Critères BIODEV2030 :

Dans le cadre de BIODEV2030, les engagements volontaires recherchés seront idéalement pris à l'échelle d'un secteur économique (ou autre groupe d'acteurs si pertinent) et/ou d'un territoire. Ils doivent dans ce cas être obtenus par consensus à l'issue d'un processus inclusif de discussion et négociation impliquant les acteurs et leurs parties prenantes.

Un EV doit également :

- *Être formalisé par écrit*

² *Mesure, Rapportage et Vérification*

- *Être rendu public*
- *Contenir des éléments quantitatifs*
- *Contenir des éléments temporels (date intermédiaires, dates finales d'atteinte des objectifs)*
- *Désigner les acteurs et moyens prévus pour atteindre les objectifs*
- *Inclure des indicateurs et objectifs « SMART »: specific, measurable, achievable, relevant, time-bound.*
- *S'accompagner d'un système de suivi-évaluation robuste piloté à l'échelle nationale.*

Bien que l'objectif de BIODDEV2030 soit de susciter en priorité des EV de la part des secteurs économiques, les autres acteurs ont un rôle à jouer qui pourra apparaître dans l'EV. Ainsi les EV pourront aussi, si pertinent :

- *proposer une répartition des efforts entre types d'acteurs ou entre régions ;*
- *proposer un rôle aux acteurs de la société civile (ONG, représentants des communautés locales, peuples indigènes...) dans la gouvernance de la mise en œuvre de l'EV;*
- *lister une série de mesures accompagnatrices relevant de la responsabilité de l'Etat ou des institutions financières qui, si elles étaient mises en place, faciliteraient son adoption plus large et / ou une mise en œuvre plus rapide ou pérenne.*

Étapes préalables avant de concevoir et discuter des engagements volontaires concrets prévues dans le cadre de la méthodologie « BIODDEV2030 » (liste non-exhaustive)

Voici les 4 étapes préalables aux engagements volontaires prévues dans le cadre de la méthodologie proposée par BIODDEV2030 :

- 1. Diagnostic scientifique des menaces (étude 1) permettant d'identifier :**
 - a. *les principales menaces/pressions dans la zone d'intérêt et les secteurs d'activité économique auxquels elles sont associées (urbanisation, agriculture, extraction, etc.) ;*
 - b. *les stratégies de réduction des pressions ou de restauration des écosystèmes les plus pertinentes au regard de la situation évaluée;*
 - c. *le territoire d'action pertinent et, sur le territoire considéré, les actions devant être conduites. L'approche « territoire » (« landscape ») permet de considérer l'ensemble des changements de pratiques de secteurs différents, et d'envisager leur coopération intersectorielle.*
- 2. Cartographie des acteurs, de leurs intérêts et de leurs rôles (Etude 2)**
- 3. Identification des bonnes pratiques possibles (Etude 2) :**
 - a. *Quels acteurs peuvent / doivent changer leurs pratiques ?*



- b. Quelles nouvelles pratiques devraient-ils adopter et quelles sont les connaissances / compétences d'ores et déjà disponibles sur ces dernières ³?*
- 4.** *Compréhension du contexte dans lequel opèrent les acteurs des secteurs pouvant soit créer un frein soit être un levier (Etude 2) : contexte institutionnel, culturel, géographique, territorial, etc.*

C'est sur la base de la compréhension préalable de ces 4 points que se construisent les engagements volontaires.

³ *Lors de la phase de concertation multi-acteurs, il existe un risque que les acteurs se brident et priorisent les bonnes pratiques internationales. Pour anticiper ce biais, il serait utile de préciser, ici, que ces bonnes pratiques peuvent tout à fait relever d'une approche endogène s'appuyant sur les savoirs traditionnels locaux. Ainsi, les EV pris dans le cadre de BIODÉV2030 pourraient contribuer à porter à l'échelle et à valoriser les plus pertinentes d'entre elles existant déjà à l'échelle communautaire, locale ou nationale, même lorsqu'elles sont embryonnaires ou modestes. Ceci ouvrirait des perspectives intéressantes en matière de gouvernance inclusive, de territorialisation des engagements et d'acceptabilité sociale de ces mesures volontaires.*

Recommandations pour la formulation d'un engagement volontaire de qualité :

Chaque engagement doit suivre *a minima* la logique proposée ci-après mais déclinée à un contexte qui lui est propre (acteurs, territoires, etc.) :

	Recommandation	A préciser
Problème abordé	L'EV est énoncé de manière explicite en faisant référence au cadre DPSIR (Driver, Pressure, State, Impact, Response).	Les acteurs impliqués
Ampleur du changement attendu		Le territoire d'action
		Définir un indicateur représentant l'impact attendu sur la biodiversité
« Solutions / pratiques » à mettre en œuvre par les acteurs du secteur économique pour atteindre ce changement	Bonnes pratiques et actions nécessaires à la réduction des pressions sur la biodiversité par les secteurs, ou la restauration des écosystèmes (en fonction de la stratégie la plus pertinente identifiée dans le diagnostic) <i>(identifiées au préalable grâce à une compréhension fine des caractéristiques du secteur dans le pays ou dans une région donnée)</i>	Rôle de chacun des acteurs pour cette mise en œuvre. Plan d'action concret pour chacun d'eux. Indiquer les actions dont le succès de mise en œuvre dépend d'une mise en réseau ou d'une approche collaborative entre plusieurs acteurs, (par ex. du fait d'une situation d'interdépendance). Des objectifs intermédiaires mesurant la qualité de cette collaboration pourraient être retenus.
« Mesures accompagnatrices » : Moyens devant être mis en œuvre par les autres acteurs (Etat, ONG, acteurs financiers...) pour permettre ou accélérer ce changement	Autres moyens/actions devant être mis en œuvre par d'autres parties prenantes pour favoriser un changement ambitieux et l'adoption des bonnes pratiques : - <i>Moyens techniques (changement/adaptation de réglementation ou du droit, incitations, taxes, subventions...)</i> - <i>Moyens étatiques nouveaux pour mettre en œuvre une réglementation existante comme par exemple des moyens financiers</i>	Rôle de chacun des acteurs pour cette mise en œuvre. Plan d'action concret pour chacun d'eux. Idem : Indiquer les actions dont le succès de mise en œuvre dépend d'une mise en réseau ou d'une approche collaborative entre plusieurs acteurs, (par ex. du fait d'une situation

	<p>» <i>(investissements, aides...) ou humains (formation, sensibilisation ou de renforcement de capacité des parties prenantes ...)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Moyens dédiés à la coordination entre acteurs,</i> - <i>Investissements dans les infrastructures,</i> - <i>Outils techniques tels que les SIG</i> - <i>Promotion des acteurs engagés et promotion des EV auprès du grand public et des consommateurs, etc.).</i> <p><i>(identifiées au préalable grâce à une compréhension fine du contexte du secteur dans le pays ou dans une région donnée)</i></p>	<p>d'interdépendance). Des objectifs intermédiaires mesurant la qualité de cette collaboration pourraient être retenus.</p> <p>Noter qu'il ne faut pas que les EV conduisent à ce que chaque acteur attende que l'autre fasse le premier pas. Il faut que les EV contiennent a minima des actions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs qui s'engagent même si les « conditions habilitantes » ne sont pas encore réunies</p>
<p>Objectifs quantifiés et sur une trajectoire de 10 ans</p>	<p>Pour cette inscription dans le temps, utiliser des jalons temporels avec une date de référence (par rapport à laquelle seront comparés les changements de pratiques), une date finale, et de possibles dates intermédiaires</p> <p>Les objectifs et trajectoires (cibles finales et intermédiaires) des engagements volontaires (EV) sont fondés sur la science et notamment sur le diagnostic scientifique de l'étape 1 du projet BIODEV2030.</p>	<p>Définir des indicateurs qui peuvent être mesurés et agrégés depuis les acteurs individuels jusqu'au niveau du « groupe »</p> <p>Les objectifs doivent être « SMART »</p>
<p>Résultats intermédiaires attendus sur la période</p>	<p>L'énoncé de l'EV formule explicitement un ou des objectifs finaux et intermédiaires, fondés sur la science (notamment sur le</p>	<p>Inclure dans l'EV un système de suivi-évaluation robuste piloté à l'échelle nationale. Un état des lieux initial (situation de référence)</p>

	<p>diagnostic scientifique de l'étape 1 du projet BIODÉV2030), des moyens pour les atteindre et une stratégie qui explique en quoi les moyens à mettre en œuvre permettront d'atteindre les objectifs</p>	<p>permet de caractériser la situation d'un territoire avant mise en œuvre de l'EV. Cela est indispensable pour générer des données exhaustives fiables dans des contextes où les statistiques sont souvent peu disponibles, voire inexistantes. Le suivi de la mise en œuvre de l'EV (renseignement d'indicateurs spécifiques et contextualisés) constitue par ailleurs un outil de compréhension approfondie des impacts de l'EV</p>
--	---	--

Il sera par la suite important de :

- collecter et publier régulièrement des données ;
- réviser le ou les buts et objectifs en fonction des résultats ;
- S'assurer que les moyens humains et financiers et toutes autres ressources sont disponibles pour la mise en œuvre effective des systèmes de suivi-évaluation.
- Suivre la bonne mise en œuvre de l'engagement volontaire avec des indicateurs spécifiques décrivant les ressources à mobiliser.

Exemples (fictifs) de formulation d'un engagement volontaire BIODÉV2030:

« Dans la région x du pays y, la production agricole de culture z augmente depuis (année) surtout via une augmentation des surfaces cultivées (Driver). Cette augmentation des surfaces cultivées se fait notamment au détriment des terres forestières, qui regroupent une part importante (α) de la biodiversité du pays, qui sont brûlées avant d'être mises en culture (Pressure). Les habitats forestiers et de nombreuses espèces sont détruits. Les espèces qui leur sont inféodées disparaissent, voient leur statut de conservation se détériorer (State) et les nombreux services écosystémiques dont bénéficiaient les populations humaines sont fortement diminués voire disparaissent (Impact). Pour enrayer ce phénomène de conversion des terres forestières en terres cultivées, les acteurs agricoles ont décidé de changer massivement leurs pratiques agricoles. L'objectif (Response) des acteurs X, Y et Z est de diminuer par deux en 2025 le nombre d'hectares forestiers convertis en terres agricoles par rapport à 2015, d'arriver en 2030 à « zéro hectares forestiers convertis en terres agricoles » et de maintenir cet objectif au-delà. De plus, les acteurs agricoles de la région s'engagent à restaurer en terres forestières, en 2030, 30% des anciennes terres forestières converties en terres agricoles entre 2000 et 2015. Un point de passage à 15% en 2025 est fixé.

Pour atteindre ces objectifs, les moyens suivants (Response) seront mobilisés :

- Moyen 1

- Moyen 2
- Etc. »

Ici, l'EV liste des activités et moyens qui seront mis en œuvre et permettront d'atteindre les objectifs ce qui permet d'ancrer l'EV dans sa mise en œuvre concrète et de ne pas en rester au seul énoncé de l'objectif. Les moyens en question peuvent être techniques, financiers, humains, etc. Ils peuvent être déclinés par type d'acteurs (secteurs économiques et autres acteurs) et doivent tenir compte de leurs capacités exprimées durant la phase de dialogue (bilatérale et multipartite). Un plan d'action doit accompagner l'EV et détailler ces moyens.

Exemples d'actions possibles et complémentaires pour améliorer les pratiques et réduire les pressions sur la biodiversité (liste non exhaustive)

Secteurs	Actions
Agriculture	Plans d'intensification agroécologique des espaces cultivés, des pratiques agricoles durables et certification
	Engagements à réduire les quantités à l'hectare d'intrants issus de la chimie de synthèse (pesticides, herbicides, fertilisants, fongicides, etc.)
	Engagements sur une gestion de l'eau économe, efficace et équitable
	Développement de réseaux paysans pour partages d'expériences, de connaissances et de services (à l'échelle locale, régionale voire nationale)
	Zonage des usages des terres - Zone tampon entre AP et agricoles
	Contractualisation des paiements pour services environnementaux / écosystémiques (PSE) sur la base d'indicateurs définis selon le contexte local (% d'espèces indicatrices de biodiversité du biome par exemple)
	Certifications : Label Bio UE, Natureland, Demeter, USDA Organic, JAS, RSPO, UTZ
	Zéro déforestation/ traçabilité de l'approvisionnement
Foresterie	Contrôle des investissements et acquisitions foncières (lutte contre le land grabbing) et/ou engagement pour la mise en place de pratiques durables sur ces terres
	Initiatives REDD+
	Système de légalité/traçabilité et de garantie du bois
	Paiements pour services environnementaux / écosystémiques (PSE)
	Zéro déforestation/ traçabilité de l'approvisionnement
Pêche	Standards de durabilité et certification (FSC)
	Certifications : MSC (Marine Stewardship Council), Natureland, Best Aquaculture Practices (BAP), Aquaculture Stewardship Council (ASC), Global GAP, etc.

	Zones d'interdiction de pêche volontaire
	Système de sélectivité TTED (Trash and Turtle Excluder Device) par les chalutiers crevettiers ou autres systèmes de pêches sélectifs Contribution aux initiatives de lutte contre la pêche IUU Déploiement des principes de la GIZC Contribution au déploiement et à la mise en réseau des aires marines protégées et gérées et aux aires marines éducatives
Mines	Sélection des sites d'exploitation selon la doctrine ERC avec justification détaillée et documentée des étapes E et R avant le recours à la compensation Mise en place de mesures / programmes compensatoires (approfondissement de la séquence « Compenser » de l'ERC) Mise en place de plans de gestion et de réhabilitation du site à l'issue de la phase d'exploitation Prise en compte de la biodiversité <i>ex ante</i> et <i>in itinere</i> de l'évaluation des impacts environnementaux d'un projet (inventaire faune-flore et choix de conception en fonction, etc) Pratiques de production aurifère sans mercure Norme mondiale ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) Certification : IRMA, VDMD, Fair Stone, etc.
Bois de chauffe et charbon de bois	Système de permis d'exploitation Plan de gestion des forêts destinées à l'exploitation du bois de chauffe Promotion d'alternatives (briquettes de biomasse, foyer amélioré, etc.)

Critères relatifs pour un processus de fabrication d'un engagement volontaire de qualité :

La bonne gouvernance, et en particulier le caractère inclusif (et la reconnaissance de la pluralité des intérêts et des valeurs) du processus de construction d'un EV est aussi important que son contenu. L'association et la participation effective de toutes les parties prenantes concernées renforceront les chances de bonne appropriation de l'EV, ce qui augmentera le succès de sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

Les EV doivent avoir été discutés autant que nécessaire et co-construits par l'ensemble des parties prenantes légitimes sur le sujet, dans le secteur ou dans la région, en s'appuyant sur les acteurs ayant une capacité d'entraînement (« leaders d'opinion ») sur les autres acteurs. Les enjeux, objectifs, moyens et conséquences des EV doivent être compris et appropriés par chaque partie prenante. Ces discussions pourront être éclairées par des analyses complémentaires.

Certaines attitudes clefs permettront une co-construction efficace et une bonne appropriation des EV : Soyez engageants !



- *Générer de la fierté et démontrer la valeur ajoutée des EV pour chaque partie prenante*
- *La clé est d'obtenir le soutien de tous les secteurs de la société pour que les entreprises ne se sentent pas seules mais sentent qu'elles contribuent au bien de tous.*
- *Impliquez également les acteurs commerciaux mondiaux s'ils font partie de la chaîne de valeur en tant qu'acheteurs de matières premières ou de produits finis, assurez-vous qu'ils mesurent et saluent les efforts entrepris.*
- *Envisagez des mécanismes pour suivre les progrès et communiquer : un registre national ; un prix ; une conférence annuelle ; un site Web - le tout pour célébrer le progrès.*

L'EV doit donc être un document écrit, rendu public (par exemple, il est mis en ligne pendant une durée longue sur des sites internet officiels (entreprises, gouvernement, etc.). Son contenu et la manière avec laquelle il a été élaboré sont transparents. Sur ces sites internet, il conviendra ensuite de valoriser grâce à une communication positive les efforts et les engagements des acteurs.

Si un consensus n'a pas été trouvé, les arguments des parties prenantes les plus opposées ont été entendus, notés et des moyens d'accompagnement des acteurs les plus exposés à d'éventuelles pertes de court terme sont réfléchis et proposés.

Formats types d'engagements volontaires (liste non exhaustive):

- *Charte territoriale : ce « code de bonne conduite » engage l'ensemble des acteurs d'un ou plusieurs secteurs économiques présents **sur un territoire défini, ainsi que tout futur nouvel entrant** qui doit s'y soumettre pour opérer sur le territoire. La charte de territoire peut contenir des objectifs SMART pour ce territoire et ils peuvent être déclinés en objectifs SMART pour chacun des secteurs qui sont actifs dans ce territoire ;*
- *Accord multi-acteurs au niveau national : cet accord engage les acteurs signataires à adopter de nouvelles pratiques partout où ils opèrent sur le territoire national ;*
- *Accord multi-acteurs au niveau régional : cet accord engage les acteurs signataires à adopter de nouvelles pratiques partout où ils opèrent sur le territoire régional ;*
Contrat d'engagement Etat-secteur y dans la région x ;
- *etc.*